

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le dix neuf septembre à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 20
Pouvoir : 2
Absents : 5

Date de la convocation : 13/09/2019

PRÉSENTS : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, GAUTHIER Dominique, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BEAUVAIS Magali, BERGONNIER Pascal, Thierry BEUROIS, BIANCO Lydie, BRUNIER Maud, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, ERRAÏSS Malika, INGRASSIA Christine, JARASSIER Corinne, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, MILLIASSEAU Maurice, RENAUD Didier, ROYER Freddy.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

Jacqueline LAGARNAUDIE représentée par C LECOQ
Bruno SULLI représenté par C PIAULET

ABSENTS : BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, LEVRAULT Charly, PHELIPPEAU Gilles.

Secrétaire de séance : Thierry BEUROIS

DELIBÉRATION N° 146

RAPPORTEUR : Bruno MASSONNEAU

**OBJET : TRAVAUX D'ISOLATION PAR L'EXTÉRIEUR SALLE DES FÊTES
ROBERT SAUVION : AUTORISATION DONNÉE À LA MAIRE DE DÉPOSER LA
DÉCLARATION PRÉALABLE**

La commune de Naintré s'est engagée dans un programme de rénovation et d'amélioration des performances énergétiques de la salle des fêtes Robert Sauvion.

Des travaux vont ainsi être lancés en fin d'année 2019 avec l'isolation extérieure et la réfection d'une partie de l'étanchéité de la toiture. Il est donc nécessaire de déposer une déclaration préalable, conformément à l'article R.421-17 du code de l'urbanisme, car les travaux d'isolation vont modifier l'aspect extérieur de la façade.

Compte tenu du Code général des Collectivités territoriales, il est ainsi proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la Maire à signer la déclaration préalable et à la déposer en mairie.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-21,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles R.421-17 et R.423-1,

Considérant le projet de travaux et notamment d'isolation extérieure de la salle des fêtes Robert Sauvion,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal:

- **autorise** Mme la Maire à signer le dossier de déclaration préalable relatif à ce projet et à le déposer en mairie.

VOTE**UNANIMITÉ**

Publication en mairie le :

Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

